



## Article 1

Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 19 mars 1993 susvisé, les mots : « par arrêté du ministre intéressé, du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget » sont remplacés par les mots : « par arrêté du ministre intéressé ».

## Article 2

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

La ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique,

Marylise LEBRANCHU

Le ministre de l'économie et des finances,

Pierre MOSCOVICI

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Bernard CAZENEUVE